

# Repères pour la finance face au risque climatique : les faits et les recommandations

## 11 L'urgence climatique : 4 faits



### 111 L'Accord de Paris sur le climat<sup>1</sup> vise à :

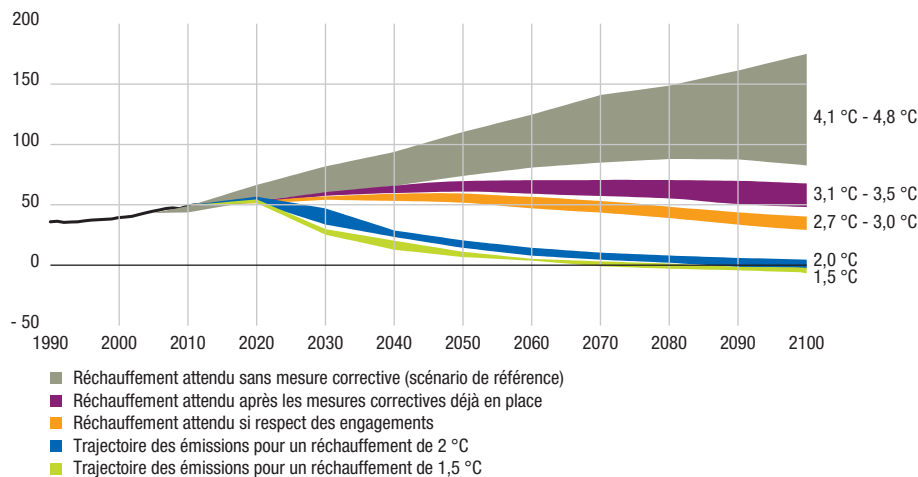
- limiter l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 °C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5 °C ;
- renforcer la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique en favorisant une croissance résiliente et à faible intensité carbone ;
- rendre les flux financiers compatibles avec cette trajectoire.



### 112 La trajectoire actuelle des émissions de CO<sub>2</sub> doit être très fortement modifiée pour respecter l'Accord de Paris

#### Projections à 2100 des émissions mondiales de gaz à effet de serre et du réchauffement climatique selon différents scénarios

(émissions annuelles en gigatonnes de CO<sub>2</sub> (GtCO<sub>2</sub>) et réchauffement correspondant)



Source : Climate Action Tracker, *Warming Projections Global Update*, décembre 2018 et mise en forme Banque de France.

<sup>1</sup> L'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016, moins d'un an après son adoption. À ce jour, il a été signé par 195 pays.



### 113 Les risques de l'inaction sont significatifs

– 10%

la perte de PIB mondial en 2100 sans inflexion des émissions de carbone <sup>2</sup>

#### 12 000 milliards de dollars

le montant des actifs « échoués » (*stranded assets*) à l'horizon 2050, soit 3 % du stock de capital actuel <sup>3</sup>, à politiques inchangées



### 114 Les besoins de financement pour réussir la transition sont considérables

#### 830 milliards de dollars par an

les investissements additionnels liés au secteur énergétique requis, en moyenne, entre 2016 et 2050 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C <sup>4</sup>

## 2l L'action : 6 recommandations <sup>5</sup>

| Recommandations  | Actions de la Banque de France et de l'ACPR   |
|--|---|
| 1 Intégrer les risques liés au climat dans le suivi de la stabilité financière et la surveillance microprudentielle  | L'ACPR travaille à l'intégration des risques liés au climat dans la supervision prudentielle <sup>1,2</sup> .   |
| 2 Intégrer des facteurs liés au développement durable dans la gestion des portefeuilles pour compte propre   | La Banque de France s'est dotée d'une Charte d'investissement responsable <sup>3</sup> .  |
| 3 Remédier aux lacunes en termes de données  |   |
| 4 Renforcer la sensibilisation et les capacités d'analyse, encourager l'assistance technique et le partage des connaissances                                 | La Banque de France assure le secrétariat du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS).         |
| 5 Parvenir à la publication d'informations financières en rapport avec le climat et l'environnement sur des bases solides et homogènes au plan international | La Banque de France a publié en mars 2019 son premier Rapport d'investissement responsable <sup>4</sup> .   |
| 6 Favoriser le développement d'une taxonomie des activités économiques   | Le secrétariat du NGFS participe aux travaux du <i>Technical Expert Group</i> de la Commission européenne chargé notamment de développer une taxonomie. |

1 ACPR (2019) : *Les groupes bancaires français face au risque climatique, Analyses et Synthèse*, n° 101.  
 2 ACPR (2019) : *Les assureurs français face au risque de changement climatique, Analyses et Synthèse*, n° 102.  
 3 Banque de France (2018) : *Charte d'investissement responsable de la Banque de France*, mars.  
 4 Banque de France (2019) : *Rapport d'investissement responsable de la Banque de France 2018*, mars.

2 OCDE (2016), *Les conséquences économiques du changement climatique*, Éditions OCDE, Paris : <https://doi.org/10.1787/9789264261082-fr>

3 IRENA (2019) : *Global energy transformation: a roadmap to 2050*.

4 GIEC (2018) : « Summary for policymakers », dans : *Global Warming of 1.5°C*.

5 NGFS (2019) : « A call for action – Climate change as a source of financial risk », *First Comprehensive Report*, avril : <https://www.banque-france.fr>